

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
MARTINIQUE

- 6 DEC. 2013

ARRIVÉE

- 9 DEC. 2013

ARRIVÉE S/CPDT

10 DEC. 2013

N° 1271

Personne physique

Nom PETIT Prénom Pierre

Adresse

Numéro Extension Nom de la voie

Code Postal Localité Pays

Tél. Fax

Courriel @

Personne morale SANS OBJET

Nom Prénom

Adresse du siège social

Numéro Extension Nom de la voie

Code postal Localité Pays

Tél. Fax

Courriel @

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande SANS OBJET

Nom Prénom

Qualité

Tél. Fax

Courriel @

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

06/12/2013

Dossier complet le :

06/12/2013

N° d'enregistrement :

GAR F 0072- D0078

1. Intitulé du projet

Construction de Trois villas à usage d'habitation

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom PETIT

Prénom Pierre

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Art 51.a Annexe R 122-2 du code de l'environnement	Défrichement d'une superficie inférieure à 25 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Défrichement partiel de 3471.00 m² environ sur une parcelle cadastrée section "B" N° 1351
représentant une superficie totale de 1ha 81ca 95 ca. en vue de la construction de 03 maisons à
usage d'habitation.

Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la construction de trois villa à usage d'habitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Il s'agit d'un projet de construction de trois villas réalisées selon les phases suivantes:

- 1)- Défrichement
- 2)- Terrassement et viabilisation comprennent des déblais de 2.5 m environ à l'emplacement des constructions.
- 3)- Construction comprenant chacune un demi sous-sol destiné à l'accueil de place de stationnement et répondant aux contraintes topographique de la parcelle concernée.
- 4)- Le projet global fera l'objet d'un aménagement paysager composé d'arbres décoratifs, afin de recréer la verdure permettant ainsi le revégétalisation des abords.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- 1)- Traitement des eaux usées: il est prévu la pose d'appareil d'assainissement individuel de type micro-station à culture fixée, agréé et conforme à l'arrêté du 07/09/09 & NF EN 12566-3.
- 2)- Traitement des eaux pluviales: les eaux pluviales seront canalisées par un réseau vers les caniveaux de la voie publique existant et desservant la parcelle.
- 3)- Traitement des déchets ménagers: le ramassage des O.M. est déjà assuré par un service public dont la compétence appartient à la communauté des communes du nord (C.C.N.M.).
- 4)- Intégration paysagère: Chaque construction devra satisfaire aux dispositions réglementaires du code de l'urbanisme qui impose un volet paysager lors du dépôt de la demande de permis et qui sera apprécié par le service instructeur.

A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera subordonné à une demande de permis de construire groupé ou individuel pour chacune des constructions, et déposée en mairie de Case-pilote pour instruction.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli
Demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Les constructions: trois villas de 12 m X 12 m = 144 m ²	Superficie totale: 432 m ²
Caractéristique du terrain:	Superficie totale: 18 195 m ²
Grandeur de la zone sollicitée pour le défrichement: Voir plan joint....	Superficie totale: 3 471 m ²
Grandeur du terrain restant en l'état: plan joint.....	Superficie totale: 14 724 m ²

4.6 Localisation du projet
Adresse et commune(s)
d'implantation

Quartier "Fond BOURLET
97222 - CASE PILOTE

Parcelle: Sect. B N° 1351

Coordonnées géographiques¹ Long. 61° 07' 26" 3 Lat. 14° 38' 19" 5.

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 61° 07' 27" 8 Lat. 14° 38' 16" 4

Point d'arrivée :

Long. 61° 07' 22" 4 Lat. 14° 38' 22" 5

Communes traversées :

SANS OBJET

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

- Défrichement.
- Terrassement et viabilisation.
- Construction.
- Aménagement paysager.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire.
Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Espace à caractère naturel boisée

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☐

Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'occupation des sols approuvé 27/12/1984, modifié le 27/01/2005.
En cours de révision, transformation en P.L.U. (Plan de zonage annexé à la présente)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Mais en dehors de la bande des 50 pas géométriques
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé 22/11/2004, en cours de révision. La parcelle est classée pour partie en zone jaune et orange concernant le reste, secteur nord-est l'aléa est: " mouvement de terrain " et représente une superficie d'environ: 14 724 m² (Plan joint)
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Du fait des terrassements pour la réalisation des constructions, les dispositions qui seront mises en place consisteront à drainer les eaux dans un réseau humide jusqu'à la voie publique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☐	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Durant les travaux de viabilisation
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Seulement durant les horaires de chantier
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

Pollutions	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Faible rejet d'hydrocarbure durant la phase de chantier, l'engin de terrassement compte tenu de la faible durée du chantier n'aura pas à être ré-approvisionné en carburant
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Faible rejet durant les phases de chantier et d'exploitation.
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

☐

Non

☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non

☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

MORNE ROUGE

le,

06/12/2013

Signature

97222 Case-Pilote

YALLER

Remonter le temps 2D 3D



Martinique

Roseau

Fort-de-F

Castries

Echelle 1 : 20.433

0 1000 m

SCHOELCHER

IGN

cnes

ASTRUM

Département :
MARTINIQUE

Commune :
CASE PILOTE

Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 28/06/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection :
MART38UTM20
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

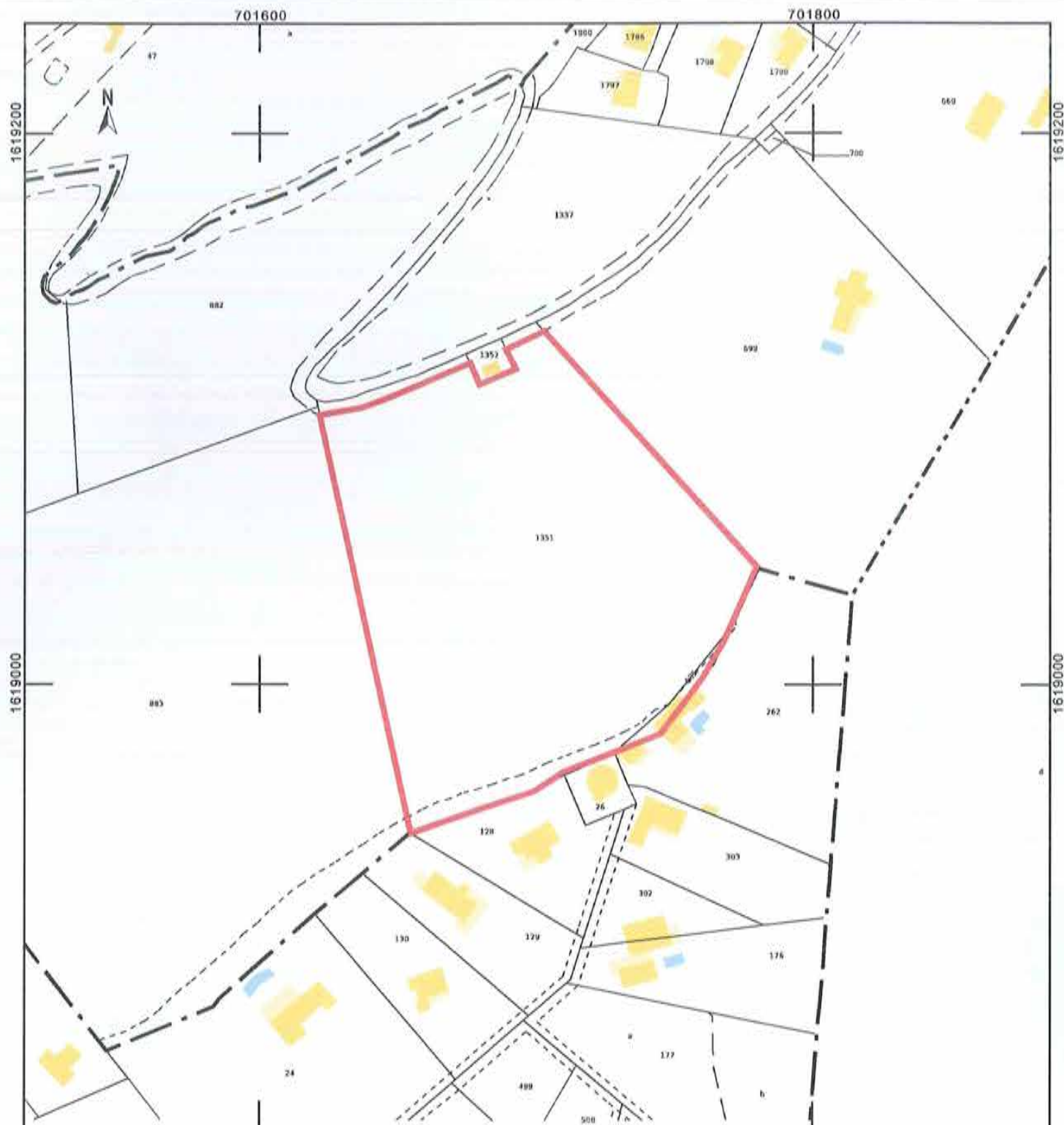
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

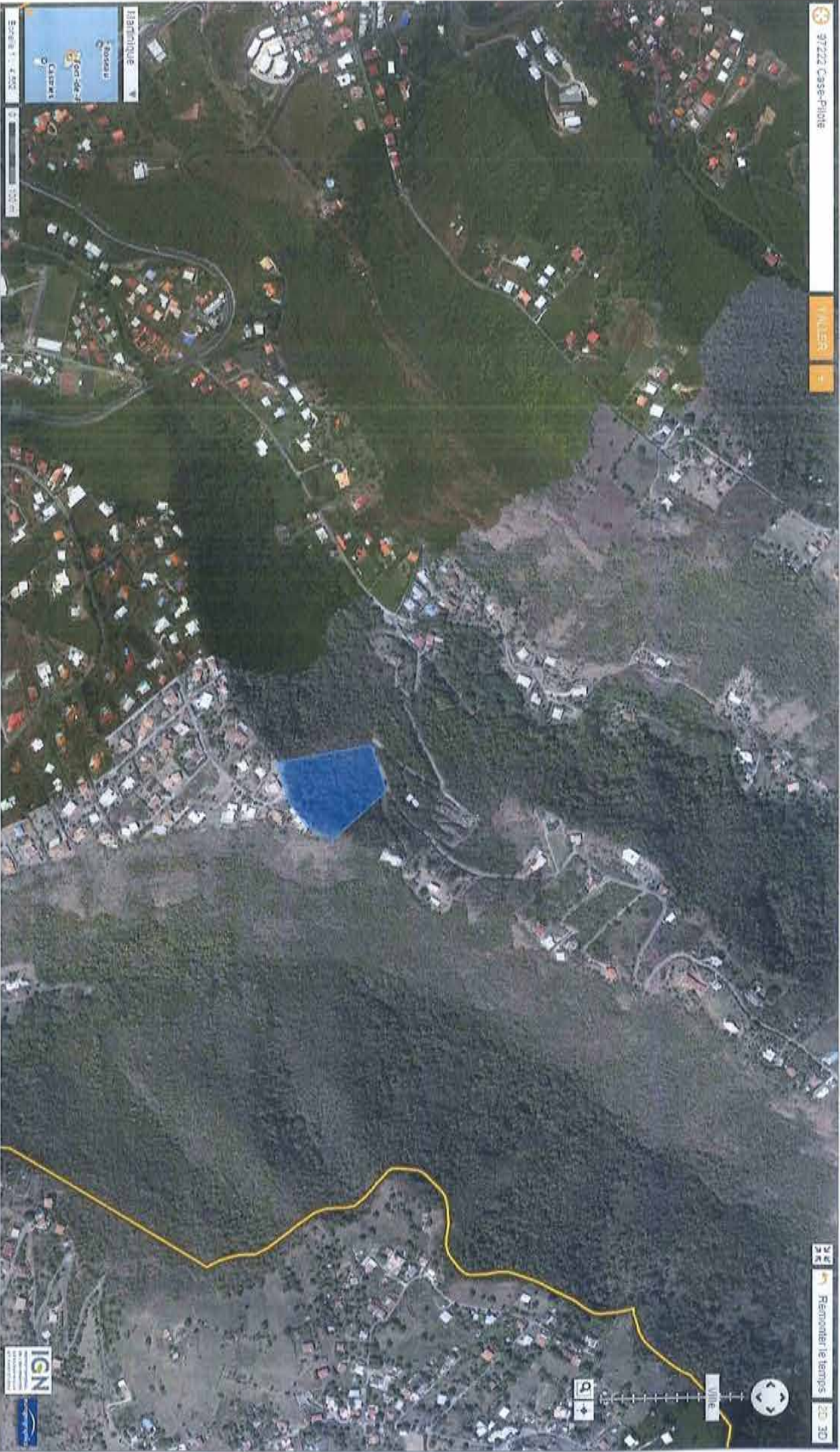
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF DE FORT DE FRANCE
Hôtel des Finances Route de Cluny
SCHOELCHER 97261
97261 FORT DE FRANCE CEDEX
tél. 0596595576 - fax 0596597136
cdif.fort-de-france@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Map navigation controls including a search bar with the text "Rechercher", a scale bar, and a compass.



NBA

2NA

2NAT

ND

1NAb

ND



Echelle :
1/1.837

Largeur : 441m
Hauteur : 321m

702.141.72652
1.619.368.40053

Choisissez une échelle



Commune :

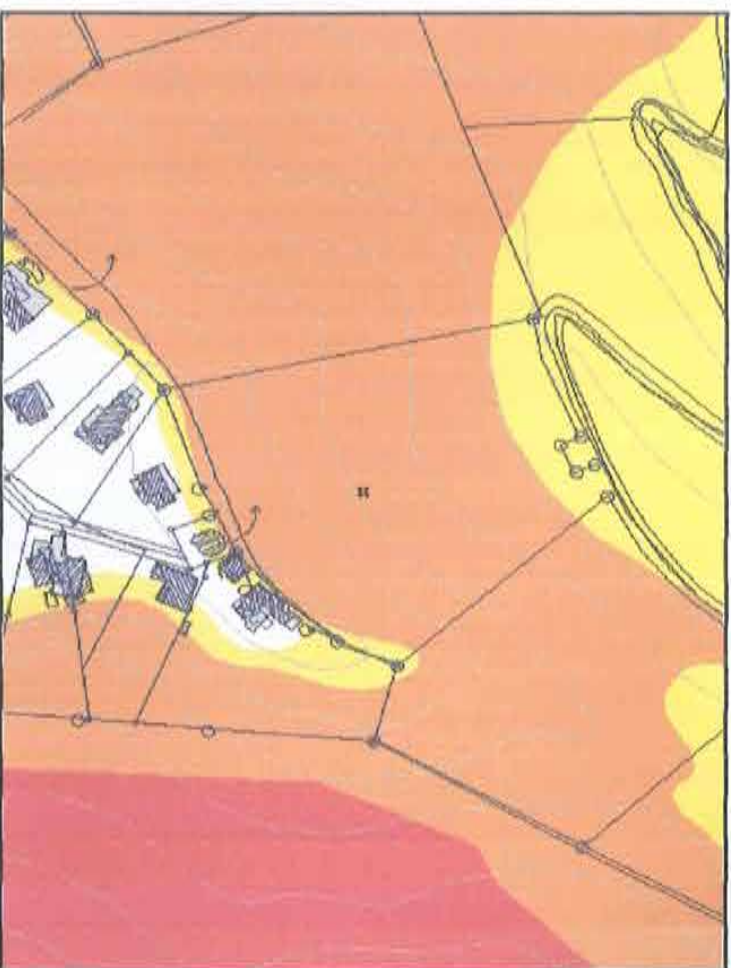
CASE-PILOTE

Le PPR a été approuvé par arrêté préfectoral le 22 Novembre 2004.

C'est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc)

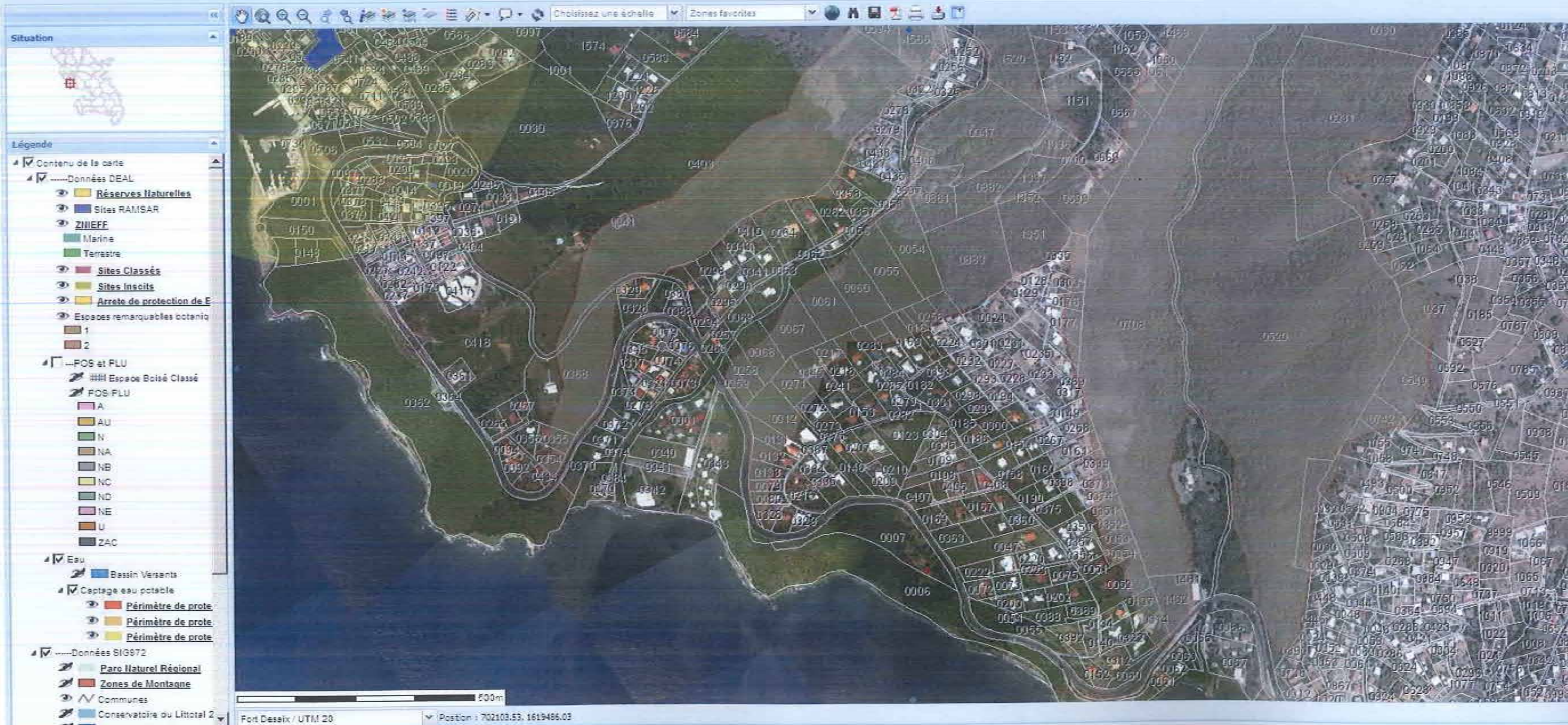
Consultation à la date du 14 octobre 2013.

Le fond cadastral n'a pas de valeur réglementaire. Il permet seulement de mieux repérer dans l'espace la situation de l'information recherchée. L'information donnée correspond seulement au point indiqué au centre de la carte sur le fond de la BDTopo 2002 de l'IGN. En cas de contestation du présent document, seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.



Zonage PPR	Inondation	Mouvement	Séisme
	Houle	Erosion	Faïlle
	Submersion	Volcanisme	Liquéfaction

Extrait du plan de prévention des risques







Plan faisant apparaître la partie à défricher

Echelle: 1 / 2000 ème